

**Appel à propositions pour la sélection d'une organisation non
gouvernementale pour la mise en œuvre d'activités de renforcement de la
cohésion sociale et de prévention des conflits liés à l'exploitation et à la
profanation des forêts et sites sacrés**

Réf : UNDP/RFP/2020/020

I. CONTEXTE

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collabore avec les populations et les Etats pour contribuer à bâtir des nations pouvant faire face à la crise, à initier et à maintenir une croissance qui améliore la qualité de vie de tous. Nous offrons des perspectives mondiales et une vision nationale pour contribuer à autonomiser les personnes et à bâtir des nations résilientes dans 177 pays.

La présente procédure d'appel à projet/propositions est liée au **projet de « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire »**.

II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Objectifs

L'objectif du présent appel est de sélectionner une organisation non gouvernementale afin de contribuer à renforcer la résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Résultats spécifiques attendus

De manière spécifique, il s'agira pour les organisations soumissionnaires de:

- Mettre en place des comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotés d'outils de gestion de conflits ;
- Renforcer l'accès des communautés des zones cibles aux infrastructures sociales de base;
- Organiser un atelier de formation des acteurs locaux sur les thématiques de violences basées sur le genre (VBG) et les droits humains ;

- Organiser des activités de sensibilisation de masse dans les localités cibles;
- Réaliser des activités sportives et d'échanges culturels impliquant toutes les communautés, y compris les jeunes et les femmes ;
- Promouvoir, soutenir et renforcer la participation des jeunes (hommes et femmes) à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Toutes ces initiatives de prévention et de gestion des conflits doivent être mises en œuvre en étroite collaboration avec les autorités locales et les leaders communautaires.

L'objectif et les produits détaillés sont définis dans les termes de référence (TDR) – **Annexe I**

Bénéficiaires finaux : les populations du département de Biankouman

III. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE QUALIFICATION

Les paramètres qui détermineront si une organisation non gouvernementale (ONG) est éligible par le PNUD seront basés sur le modèle de demande d'information de l'ONG. Les ONG qui ont déjà soumis les informations requises dans la demande d'information ne doivent pas les soumettre de nouveau.

Modèle de demande d'information – **Annexe II**

IV. PROPOSITION

Méthodologie, approche, plan d'assurance qualité et plan de mise en œuvre proposés - cette section doit démontrer la réponse de l'ONG aux termes de référence en identifiant les composantes spécifiques proposées, la manière dont les produits/prestations seront traités, comme spécifié ; en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de performance proposées ; en identifiant les travaux/portions de travail qui seront sous-traités.

En outre, la proposition doit démontrer comment la méthodologie proposée respecte ou dépasse les termes de référence, tout en garantissant la pertinence de l'approche par rapport aux conditions locales et au reste de l'environnement opérationnel du projet. Cette méthodologie doit être présentée dans un calendrier de mise en œuvre et une assurance qualité.

Structure et ressources de gestion (personnel clé) - Cette section doit comprendre la description complète de la structure de gestion et des informations concernant les ressources requises, y compris les curriculum vitae (CV) du personnel clé qui sera affecté à la mise en œuvre de la méthodologie proposée, en définissant clairement les rôles et les responsabilités vis-à-vis de la méthodologie

proposée. Les CV doivent établir les compétences et démontrer les qualifications dans les domaines pertinents pour les TDR.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE

a) Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- 1) L'offre technique rationnelle qui comprend des mécanismes d'inclusion innovants et reproductibles afin de maximiser le transfert de valeur aux bénéficiaires.
- 2) Des interventions à fort impact ciblant et répondant directement aux besoins établis dans les TdR.
- 3) Le montant du budget requis est proportionnel à la capacité de gestion administrative et financière prouvée de l'organisation.
- 4) Un suivi et une évaluation participatifs qui contribueront à créer un sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires afin de promouvoir la durabilité des interventions.

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
1.	Expertise de la Structure en matière de conduite d'activités de prévention, de gestion des conflits et de cohésion sociale	40						
2.	Méthodologie, planning d'intervention	30						
3.	Qualifications de la Structure	30						
	Total	100						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
	Expertise de la Structure							
1.1	Expertise de la Structure dans la conduite d'activités similaires	20						
1.2	Expertise spécifique dans l'organisation d'activités de cohésion sociale							
	- Expérience avec des institutions internationales	10						
	- Autres partenaires	10						
		40						

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 2		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
	Méthodologie et plan de travail							
2.1	La note technique est-t-elle une compréhension des différentes tâches à accomplir ?	5						
2.2	Les aspects importants la prestation ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10						
2.3	L'équipe de travail du prestataire est-elle suffisante et organisée pour les tâches à accomplir ?	5						
2.4	Le chronogramme de travail est-il bien défini et conforme aux TDR ?	5						

2.5	La présentation du plan de travail est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission ?	5						
		30						

Evaluation de la proposition technique - Formulaire 3		Nbre de points maximum	Structure					
			A	B	C	D	E	F
	Qualification et expérience de la Structure							
3.1	Qualifications du Chef de mission (Sociologue, Communicateur, discipline apparentée, etc)	5						
3.2	Qualifications des autres membres de l'équipe	5						
3.3	Expérience dans les domaines requis (5 ans pour le chef de la structure et 2 ans pour les autres staffs)	10						
3.4	Connaissances linguistiques	10						
		30						

b) Méthodologie de l'évaluation : basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe

La méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe implique que toutes les offres ont le même prix maximum global (qui ne peut excéder un montant du budget connu et fixe), et que la sélection est axée sur la qualité des offres ainsi que sur l'approche et la méthodologie proposées de l'OSC ou de l'ONG. L'ONG doit fournir sa meilleure offre technique et répartition financière (dans le budget) et ceci dans un budget unique (déclarant de manière claire les bases proposées). L'évaluation de toutes les offres techniques est menée conformément aux critères d'évaluations soulignés ci-dessous, et l'organisation qui obtient le meilleur score technique est choisie. Les OSC ou les ONG qui dépassent, dans leurs offres financières, le budget fixe établi, seront rejetées.

Les offres doivent refléter les besoins de la communauté dans des activités pouvant être mises en œuvre par les ONG ou les OSC. Au titre de la méthodologie basée sur la qualité en vertu d'une sélection de budget fixe, l'évaluation est axée sur l'optimisation des transferts de fonds à l'utilisateur bénéficiaire dans les limites d'un budget donné.

c) Montant du budget et durée du Projet

Les montants des offres doivent représenter soit un minimum de 25 000 dollars US. pour les interventions directes dans une seule communauté, activité ou zone géographique, et un maximum de 30 000 dollars US ; soit 150 000 dollars US pour des interventions directes dans plusieurs communautés, activités ou zones géographiques au sein du même pays, tel que déclaré dans les termes de référence.

Le montant requis dans l'offre doit correspondre aux capacités administratives et de gestion financière de l'organisation.

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre, et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (06) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Le document de projet doit être conçu pour une **durée de 06 mois à compter de la date de signature de l'accord de partenariat avec le PNUD.**

VI. PROCÉDURE DE SÉLECTION :

Le PNUD examine les offres en cinq étapes :

- i) Détermination de l'éligibilité ;
- ii) Examen technique des offres éligibles ;
- iii) Notation et classement des offres éligibles sur la base des critères d'évaluation soulignés dans la section précédente afin d'identifier l'offre la mieux classée ;
- iv) Eclaircissements (le cas échéant) avec l'offre la mieux classée ; et
- v) Signature de l'Accord avec la partie responsable.

VII. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les documents suivants doivent être soumis afin que la soumission soit considérée :

- 1) Modèle d'offre
- 2) Résumé analytique du projet
- 3) Documentation requise dans la demande d'information
- 5) États financiers vérifiés des deux dernières années, notamment le rapport de gestion et les notes de bas de pages qui accompagnent les états financiers.

Les candidats prennent à leur charge tous les frais relatifs à la préparation et à la soumission de l'offre.

Si vous souhaitez soumettre une Proposition de Projet en réponse à ce présent appel à proposition, veuillez préparer votre Proposition conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent

document, y compris les annexes, et la soumettre avant la date limite de dépôt des offres.

NB : Les offres devront être soumises au plus tard le **08 Avril 2020 à 17H00** dans des plis scellés au bureau PNUD du plateau en face de la radiodiffusion RTI plateau avec la mention :

**« APPEL A PROPOSITIONS POUR LA SELECTION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET DE
PREVENTION DES CONFLITS LIES A L'EXPLOITATION ET A LA PROFANATION DES FORETS ET SITES
SACRES»**

UNDP/RFP/2020/020

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à nous transmettre vos questions par email avant la date limite de soumission : procurement.ci@undp.org.

Calendrier estimé de la compétition

Vous trouverez ci-dessous un calendrier estimé relatif à ce présent appel d'offres.

[19 Mars 2020] : L'appel d'offres est ouvert et les documents pertinents sont mis en ligne.

[08 Avril 2020] : Date limite pour la soumission des offres par les organisations au titre du présent appel.

[Du 09 Avril au 22 Avril 2020] : L'évaluation et la procédure de sélection ont lieu.

[27 Avril 2020] : Les candidats sélectionnés sont notifiés.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Le PNUD met en œuvre une politique de tolérance zéro envers les pratiques interdites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques non déontologiques, et l'obstruction. Le PNUD est engagé dans la prévention, l'identification et le règlement de tous les actes frauduleux et les pratiques de corruption envers lui ainsi qu'envers les tierces parties impliquées dans les activités du PNUD. (Voir http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/about/transparencydocs/UNDP_Anti-fraud_Policy_French_FINAL.pdf et <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/> pour une description complète des politiques)

Lors de la réponse au présent appel d'offres, le PNUD exige que tous les soumissionnaires se comportent de manière professionnelle, objective et impartiale, et qu'ils considèrent en tout temps les

TERMES DE REFERENCE

SELECTION DE STRUCTURES SPECIALISEES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET DE PREVENTION DES CONFLITS LIES A L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES DANS LE CADRE DU PROJET DE « PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACREES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE ».

I- Contexte

La quasi-totalité des conflits enregistrés dans le département de Biankouma au cours de ces deux dernières années (2017-2018) sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés. Ces conflits ont occasionné de nombreux morts, tant du côté des communautés, allochtones, et allogènes. Cette situation a été exacerbée par les opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées entamées par le Gouvernement à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Déré (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, dont celles de la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO. 80% des occupants de ces forêts sont des jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 35 ans. De plus, conformément à la nouvelle politique ivoirienne visant à restaurer l'intégrité de l'ensemble des forêts de Côte d'Ivoire par leur préservation, réhabilitation et extension, la 8ème Conférence au Sommet des Chefs d'État du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui s'est tenue du 27 au 31 juillet 2019 à Ouagadougou, a recommandé de procéder à la destruction des plantations du Mont Péko et de celles de l'ensemble des parcs, réserves et forêts classées de Côte d'Ivoire. L'application de ces décisions dans les forêts classées situées dans l'ouest du pays vont accroître la convoitise des forêts sacrées, et particulièrement celles situées dans le département de Biankouma du fait de sa proximité avec les localités concernées.

D'où l'urgence d'initier des actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées dans le département de Biankouma, ainsi que de valorisation de ce patrimoine culturel.

Dans ce contexte, le Système des Nations Unies, à travers le PNUD et l'UNESCO, met en œuvre un projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire. Cette initiative

intérêts du PNUD comme primordiaux. Les soumissionnaires doivent obligatoirement éviter les conflits avec d'autres missions ou leurs propres intérêts, et agir sans considération du travail à venir. Tous les soumissionnaires dont il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit d'intérêt sont disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires, et leurs prestataires de services agréés, sont considérés comme ayant un conflit d'intérêt avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations si :

- * Ils sont ou ont été associés dans le passé avec une société ou l'un quelconque de leurs prestataires de services agréés qui ont été engagés par le PNUD pour fournir des services relatifs à la préparation de la conception, des termes de référence, de l'analyse ou de l'estimation des coûts, et d'autres documents utilisés dans cette procédure de sélection compétitive ;

- * Ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; ou

- * Il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion.

Dans le cas où tout doute se présente concernant l'interprétation de ce qui constitue potentiellement un conflit d'intérêt, les soumissionnaires doivent informer le PNUD de la situation et demander la confirmation du PNUD quant à l'existence, ou non, de ce conflit.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement



Représentant Résident Adjoint/Opérations

conjointe vise à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les mécanismes traditionnels de prévention des conflits identitaires et générationnels pour restaurer l'identité culturelle en vue de contribuer à la cohésion sociale des communautés autour des forêts et sites sacrés.

Au regard de ces particularités et de la nécessité d'accompagner les efforts du gouvernement dans la préservation d'un climat de cohésion sociale et de paix, le PNUD procède à la sélection de structures spécialisées dans la mise en œuvre d'activités de renforcement de la cohésion sociale et de prévention des conflits liés à l'exploitation et la profanation des forêts et sites sacrés dans le département de Biankouma.

Les présents termes de référence visent à décrire les critères de sélection de ces structures.

II- Objectif Général

Cette sélection de structures expérimentées dans la conduite d'activités de renforcement de la résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Spécifiquement, il s'agira de:

- Mettre en place 5 comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotées d'outils de gestion de conflits ;
- Renforcer l'accès des communautés des zones cibles aux infrastructures sociales de base (points d'eau, lieux de rencontre etc.) à travers les réhabilitations d'au moins 10 infrastructures ;
- Organiser un atelier de formation des acteurs locaux sur les thématiques de violences basées sur le genre (VBG) et les droits humains ;
- Organiser au moins 20 activités de sensibilisation de masse dans les localités cibles, avec l'implication des acteurs locaux formés (y compris les jeunes), sur la protection, la préservation et la gestion durable des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains et les former sur la résolution pacifique des conflits ;
- Réaliser des activités sportives et d'échanges culturels impliquant toutes les communautés, y compris les jeunes et les femmes ;

- Promouvoir, soutenir et renforcer la participation des jeunes (hommes et femmes) à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Toutes ces initiatives de prévention et de gestion des conflits doivent être mises en œuvre en étroite collaboration avec les autorités locales et les leaders communautaires.

III- Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- 5 comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotées d'outils de gestion de conflits sont mis en place ;
- Les communautés des zones cibles ont un meilleur accès aux infrastructures sociales de base;
- Un atelier de formation des acteurs locaux sur les thématiques de violences basées sur le genre (VBG) et les droits humains est organisé ;
- 10 000 acteurs locaux sont sensibilisés sur la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), le respect des droits humains, et sont formés sur les mécanismes de résolution pacifique des conflits ;
- Les communautés des zones cibles, y compris les jeunes, participent activement à la gestion durable des forêts sacrées ;
- Les communautés des zones cibles cohabitent pacifiquement.

IV- Méthodologie

Pour l'atteinte de ces résultats, le PNUD va sélectionner pour une période de six mois des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales spécialisées et expérimentées pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet de « participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire ».

Cette sélection se fera sur la base des critères ci-dessous :

- la pertinence des activités proposées,
- la zone d'intervention,
- l'expérience,
- l'expertise,
- les références antérieures,
- et le budget proposé

V- PROFIL DES STRUCTURES SOUMISSIONNAIRES

Les structures techniques soumissionnaires du présent appel à manifestation d'intérêt devront :

- Être officiellement reconnues ;
- Avoir des responsables et des équipes jouissant d'une bonne moralité ;
- Disposer d'une représentation dans les zones de mise en œuvre du projet et/ou y avoir déjà travaillé sera un important atout ;
- Justifier d'expériences réussies en matière de conduite d'activités de cohésion sociale ;
- Justifier d'expériences réussies dans le domaine du renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, en particulier des conflits nés de l'exploitation des ressources forestières ;
- Justifier d'expériences réussies en matière de réhabilitation d'infrastructures sociales de base ;
- Préciser les références de ces différentes expériences et les acteurs clés ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels dans les domaines ciblés ;
- Avoir et justifier d'une grande capacité opérationnelle sur le terrain ;
- Être disponible immédiatement ;
- Disposer en Côte d'Ivoire, des ressources matérielles (logistiques, etc.) et humaines nécessaires à la mise en œuvre des thématiques concernées par l'Appel à proposition de projet. *Chaque soumissionnaire est tenu de présenter un profil de l'Organisation, la liste des ressources matérielles disponibles et les CVs des ressources humaines qui seront impliqués dans les Projets proposés (personnel de gestion et personnel d'encadrement).*
- Démontrer une expérience d'au moins 3 ans dans la mise en œuvre en Côte d'Ivoire, de projets en lien avec les TDR - *Chaque soumissionnaire est tenu de présenter un tableau récapitulatif par volet de tous les projets pertinents exécutés, en incluant l'année, le lieu d'exécution, le client et le budget ;*
- Démontrer l'exécution satisfaisante des contrats antérieurs conclus avec des agences bilatérales et multilatérales et ne pas avoir de contrat, de quelque nature que ce soit, résilié à son tort par l'administration publique, un autre bailleur, etc. - *Chaque soumissionnaire est tenu de présenter au moins trois références techniques similaires satisfaisantes (attestations de bonne fin d'exécution). Ce critère sera un atout ;*
- Fournir une déclaration écrite de n'avoir de contrat, de quelque nature que ce soit, résilié à son tort par l'administration publique ou/et un autre bailleur, etc.
- Justifier d'une connaissance pertinente et suffisante des zones ciblées par le présent Appel à proposition de projet ;
- Être considéré « risque faible ou modéré » par les procédures HACT, serait un atout.

Critères techniques

- Les organisations devront démontrer une connaissance précise des initiatives récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet Appel à proposition. Les propositions seront évaluées en tenant compte des capacités de coordination du soumissionnaire, de leur complémentarité avec les interventions récentes ou en cours dans la

zone de mise en œuvre (indépendamment des structures de mise en œuvre), et de la capacité du soumissionnaire à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées.

- Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration avec les autorités ivoiriennes au niveau local, et avec les acteurs locaux dans les thématiques de cohésion sociale constituent également un élément important d'évaluation des soumissions.
- Les soumissionnaires devront aussi présenter une stratégie qui réponde aux enjeux de l'égalité de sexe et le refléter dans le budget.
- Profil minimal requis du personnel d'encadrement :
 - Un Chef de projet, spécialiste des questions de cohésion sociale et/ou de relèvement communautaire, disposant d'au moins 05 ans d'expériences dans la gestion des projets, et d'une solide connaissance des problématiques de de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
 - Des assistants communautaires disposant d'au moins 03 ans d'expériences dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits et une bonne expérience de terrain en matière de mobilisation et d'encadrement des communautés
 - Un gestionnaire administratif et financier disposant d'au moins 03 ans dans le domaine de la gestion administrative et financière d'un projet. Une bonne connaissance des règles et procédures du PNUD serait un atout.

VI- Lieu, Durée, et modalités de décaissement

Lieu

Département de Biankouma (Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma).

Durée et calendrier

La durée et le calendrier devront être déterminés en fonction des objectifs à atteindre, et des activités prévues. De façon générale, tous les contrats auront une base de six (06) mois et leur reconduction sera dépendante des résultats de l'évaluation de chaque contrat.

Modalité de décaissement

Le décaissement se fera en deux tranches et chaque tranche correspondra à des résultats déterminés et facilement évaluables :

- 80% à la signature du contrat et après validation du plan de travail ;
- 20% à mi-parcours dans l'atteinte des résultats sur le terrain et après vérification des rapports narratif et financier par les équipes du PNUD. **Si les objectifs assignés dans le cadre de la sélection ne sont pas atteints, le PNUD se réserve le droit de retenir ce montant jusqu'à la réalisation effective des résultats.**

Le PNUD se réserve le droit de renégocier cette modalité de décaissement avec l'ONG sélectionner à la signature du contrat.

VII- MODALITES DE SOUMISSION / EVALUATION

Les structures devront présenter une note technique succincte qui décrit les différentes tâches et la méthodologie utilisée pour atteindre les résultats escomptés dans le cadre de cette intervention. Un accent devra être mis sur les capacités techniques et opérationnelles dont dispose le prestataire.

Une **proposition financière** faisant ressortir de façon détaillée les services et leurs coûts tels que spécifiés dans les présents TDR.

Les propositions devront porter sur les points suivants qui feront l'objet de l'évaluation de l'offre de la structure soumissionnaire :

Une **proposition technique d'une part et financière d'autre part dans 02 enveloppes séparées faisant ressortir :**

- une présentation de la structure, de ses ressources (humaines et matériels), et de ses expériences vérifiables dans les domaines (i) de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (Appuis aux infrastructures locales de paix, prévention des conflits locaux, etc.), (ii) des AGRs (Appuis aux opportunités économiques des jeunes et des femmes.), (iii) de l'identification et la formulation de projets de cohésion sociale et (iv) de la mise en œuvre et le suivi des projets de cohésion sociale;
- un descriptif de la méthodologie prévue pour la conduite des activités d'identification des populations et communautés cibles, d'organisation d'échanges/dialogues communautaires, d'identification et de réhabilitation d'infrastructures communautaires de base et de renforcement des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits en lien avec les opérations de délocalisation des populations infiltrées dans les forêts classées ;
- un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités de cohésion sociale et de rapprochement communautaire
- un plan de suivi-évaluation ;
- les CV du personnel disponible pour la mission (domaines de compétence, formation, expérience professionnelle dans les domaines concernés).

VIII. ANNEXES

- **Annexe I** : Termes de Référence
- **Annexe II** : Formulaire d'Information sur le soumissionnaire (RFI) (version anglaise et version traduite)
- **Annexe III** : Modèle d'accord avec la partie responsable